

Présents : Mmes PADRA, RECH, TRIAES, DEGEILH, SANDOVAL, LAMBLLOT, BOITEUX, BEDOS.
Mrs TOUNTEVICH, EL HAMMOUMI, CUSIN

Procurations : 0

Excusés : Mmes EVEN, PEGUES, BURALI. M. PERRIN

Absents : Mme RICHARD, Mr BARBIER.

Critère de diffusion : Affichage

Date de la convocation : 27/03/2024

Affiché le

Transmission en sous-préfecture :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CCAS du 11 mars 2024
- 2- Point finances
 - Compte administratif 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Budget primitif 2024
 - Subventions 2024
- 3- Demandes d'aides
- 4- Informations diverses
- 5- Questions diverses

Début de la réunion : 18h30

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et constatation du quorum.

Secrétaire de séance : Mme RECH.

1 - Approbation du CR du CCAS du 11 mars 2024

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

2 - Point finances

- Vote du compte administratif 2023

Vote par Mme PADRA, Vice-Présidente, le Maire s'est retiré au moment du vote.

- Affectation du résultat

L'excédent global de clôture s'élève à 10 970,54 euros affecté au compte R 002 en section de fonctionnement.

- Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration a approuvé le compte de gestion concernant l'année 2023, dressé par le comptable public pour le budget principal. Il est établi à la clôture de l'exercice et retrace les écritures comptables passées pour l'année, qui correspondent avec celles du compte administratif.

- Vote du budget 2024
- Vote des subventions 2024

3 -- Demandes d'aides

Trois dossiers de demande d'aide financière ont été présentés :

- Prise en charge d'une créance d'énergie pour une mère vivant seule avec 3 enfants d'un montant de 300 euros.
- Prise en charge d'une aide pour le paiement d'une classe découverte d'un montant de 126 euros pour une mère de famille avec 3 enfants.
- Prise en charge de 75 euros pour la participation à un voyage scolaire à titre exceptionnel à une famille avec quatre enfants à charge.

Le montant total des aides accordées est de 501 euros.

4 - Informations diverses : /

5 - Pas de questions diverses

**Le Président,
Christophe TOUNTEVICH**

